



Gouvernement de la Tunisie

Ministère de la famille, de la femme, de l'enfance et des seniors

PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LUTTER CONTRE LA VIOLENCE A L'EGARD DES ENFANTS DANS L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE

Table des matières

Acronymes	4
Remerciements	6
Introduction.....	7
Élaboration du plan d'action national	10
Structure du PAN	11
Chapitre 1. Vision et objectifs	13
Chapitre 2. Principes directeurs.....	14
Chapitre 3. Modalités de mise en œuvre	17
Chapitre 4. Mise en œuvre des principes directeurs	19
Chapitre 5. Plan de mise en œuvre	22
Chapitre 6. Résumé des rôles et responsabilités pour la mise en œuvre du PAN.....	30
Chapitre 7. Plan du Cadre d'action du MEL.....	34
Annexe. Glossaire des termes	40

Acronymes

ANCSSI	Agence Nationale de la cybersécurité
ATT	Agence technique des télécommunications
BEC	Les bureaux d'écoute et de conseil
CDE	Comité des droits de l'enfant (ONU)
CEC	Les cellules d'écoute et de conseil
CNIPE	Centre National de l'informatique pour l'Enfant
CVEC	Compétences de vie et éducation à la citoyenneté
DH	Disrupting Harms
DPE	Délégué à la protection de l'enfance
EIDI	Evaluation d'impact sur les droits de l'enfant
INPDP	Instance nationale pour la protection des données personnelles
IRC	Indicateur de rendement clé de (dans les plans du ministère et du département)
IWF	Internet Watch Foundation
MAP	Matériel d'abus pédosexuels
MAR	Ministère des affaires religieuses
MdE	Ministère de l'Éducation
MdJ	Ministère de la Justice
MESE	Matériel d'exploitation sexuelle d'enfants
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MFFES	Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Seniors
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MRN	Modèle de réponse nationale
MTI	Ministère des technologies de la Communication

PAN	Plan d'action national
PAP	Plan annuel de performance
PE	Protection de l'enfance
PLE	Protection en ligne des enfants
PPIPPE	Politique Publique Intégrée de Prevention et de Protection de l'Enfance
SJP	Système de justice pénale
TIC	Technologies de l'information et de la communication
VEE	Violence envers les enfants

Remerciements

Le plan d'action national a été rédigé par Patrick Burton (Centre for Justice and Crime Prevention) et Hanen Keskes, Alexander Martin, Wissem Heni (Resolve Consulting), pour le ministère de la Famille, de la Femme, de l'enfance et des seniors (MFFES). L'étude n'a été rendue possible que grâce au soutien de nombreuses personnes, dont le bureau de pays de l'UNICEF en Tunisie, qui a commandé les travaux, et l'équipe du ministère de la Famille, de la Femme, de l'enfance et des seniors (MFFES).

En particulier, les auteurs tiennent à remercier Antoine Deliege, Chadi Rabhi et Rabeb Ayari (UNICEF Tunisie Protection de l'Enfance), ainsi que M. Samir Ben Meriem, Mme Jamila Bettaieb, M. Ali Belhadi, Rami Ben Sallah et Nejib Tout du MFFES.

Les auteurs tiennent à remercier les nombreux fonctionnaires, représentants de la société civile et toutes les autres parties prenantes qui ont participé à l'étude qui a conduit à ce PAN, et à la consultation qui a conduit à sa finalisation, et qui ont donné si généreusement de leur temps, ainsi que le comité de pilotage du projet.

Le PAN a été rendu possible grâce à une subvention spécifique du Comité national français de l'UNICEF avec la contribution de la KFW et de l'USAID. Les constatations et conclusions qui y figurent sont celles du Gouvernement tunisien et de l'UNICEF et ne reflètent pas nécessairement les vues de la Natcom française, de la KFW, de l'USAID ou des Gouvernements de l'Allemagne et des États-Unis.

Introduction

Le plan d'action national (PAN) suivant fournit la feuille de route pour une réponse intégrée, intersectorielle et sociétale pour la Tunisie afin d'améliorer la sécurité et le bien-être des enfants en ligne, tout en maximisant les opportunités que présente l'Internet. Il vise à guider les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes en Tunisie, à travers le gouvernement, la société civile, l'industrie, les organisations communautaires et confessionnelles et universitaires, dans la prévention et la réponse aux risques auxquels les enfants sont confrontés en ligne, et le potentiel de préjudice, tout en enracinant et en renforçant les opportunités que l'environnement numérique offre aux enfants.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont devenues au cœur de la vie quotidienne des enfants. Bien que l'accès à cette technologie offre de nombreux avantages éducatifs et sociaux aux enfants, il a également le potentiel de les exposer à des risques et de leur causer du tort. En outre, il est possible que les risques et les préjudices traversent les environnements numériques et physiques, les risques en ligne pouvant devenir des préjudices hors ligne et vice versa. En l'absence de données ou de preuves nationales sur la violence en ligne contre les enfants en Tunisie, et pour aider le ministère de la famille, de la femme, de l'enfance et des seniors (MFFES) à renforcer la capacité des secteurs concernés à faire face aux types de vulnérabilités et de violence à l'égard des enfants dans le monde virtuel, le MFFES et l'UNICEF Tunisie ont mandaté le Centre pour la justice et la prévention du crime (CJCP) et Resolve Consulting pour entreprendre une évaluation institutionnelle de la prévention et de la protection des enfants contre la violence en ligne en Tunisie.

L'examen, mené entre juin 2022 et février 2023, a adopté une approche qualitative et comprenait un examen complet de la littérature, de la législation et des politiques relatives à la protection en ligne des enfants en Tunisie, 17 entretiens avec des acteurs clés du gouvernement, de la société civile et des ONG internationales, et 16 groupes de discussion avec 113 enfants (49 garçons

LES DROITS DE TOUS LES ENFANTS DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Observation générale no 25 du Comité des droits de l'enfant. note que , même lorsque les enfants eux-mêmes n'ont pas encore accès à la technologie numérique, des dispositions doivent être prises pour respecter leurs droits en ligne et hors ligne

Les droits de chaque enfant » doivent être respectés, protégés et réalisés dans l'environnement numérique. Les innovations dans les technologies numériques affectent la vie des enfants et leurs droits de manière large et interdépendante, même lorsque les enfants eux-mêmes n'ont pas accès à Internet » (Comité des droits de l'enfant, Observation générale n° 25 sur les droits de l'enfant dans l'environnement numérique, 2021

et 64 filles) âgés de 13 à 17 ans, répartis dans 5 gouvernorats¹. Sept autres groupes de discussion ont été organisés avec 28 parents et 22 enseignants.

Les conclusions de cet examen ont éclairé l'élaboration de ce PAN afin de fournir une stratégie nationale globale pour lutter contre la violence en ligne contre les enfants en Tunisie.

L'évaluation visait à répondre à une série de questions :

- Quelles sont les expériences en ligne, les connaissances et les capacités des enfants concernant leurs droits et leur protection en ligne ?
- Dans quelle mesure la protection contre la violence en ligne sous toutes ses formes et la promotion de la sécurité en ligne sous toutes ses formes sont-elles intégrées dans la législation et la politique en Tunisie ?
- Dans quelle mesure les différents secteurs au sein du gouvernement, de la société civile et de l'industrie sont-ils conscients de leurs rôles et responsabilités pour prévenir et répondre à la violence en ligne contre les enfants ?
- Quelles mesures structurelles et organisationnelles et mécanismes de coordination existent pour assurer une réponse intersectorielle à la prévention de la violence en ligne contre les enfants en Tunisie ?
- Quels sont les obstacles qui existent pour une réponse intersectorielle à la prévention et à la réponse à la violence en ligne contre les enfants en Tunisie, et comment peuvent-ils être surmontés ?

Les conclusions de cet examen fournissent la base de ce PAN, fondant ainsi le plan d'action sur des données probantes, et sont classées en trois thèmes principaux : avantages et risques d'Internet ; Prévention et réponse aux risques et préjudices en ligne auxquels sont confrontés les enfants ; et recommandations.

Les enfants tunisiens bénéficient de nombreux avantages éducatifs et sociaux liés à l'utilisation d'Internet. De plus, l'utilisation d'Internet offre des opportunités de divertissement, de développement personnel et commerciales, en plus d'apporter des avantages pour la santé mentale. Cependant, la recherche a démontré qu'une utilisation excessive d'Internet est perçue comme ayant des effets négatifs sur la santé physique, sociale et mentale.

Le piratage et l'utilisation de faux profils Facebook ont été mis en avant comme facilitateurs d'intimidation, de harcèlement sexuel et d'extorsion. Les enfants ont fait preuve de responsabilité personnelle pour leur activité en ligne, mais ont reconnu que les enfants et les parents devraient être plus conscients des risques que pose Internet. Il y a eu peu de discussions sur les responsabilités et les obligations des acteurs de l'industrie pour protéger les utilisateurs. Par conséquent, les stratégies visant à améliorer la sensibilisation des enfants et des parents aux risques en ligne et à accroître leur soutien habilitant à la résilience des enfants et des enfants à ces risques sont primordiales.

¹ Grand Tunis (Tunis, Manouba), Jendouba, Gafsa, et Kasserine

Il est important de noter que cette recherche révèle la nature sexospécifique de certains avantages et risques d'Internet. Par exemple, alors que les garçons sont les plus susceptibles de tirer des avantages commerciaux et financiers en ligne, les filles sont touchées de manière disproportionnée par le harcèlement sexuel et l'extorsion en ligne. En outre, le manque de sensibilisation aux garanties juridiques et aux mécanismes de signalement, associé aux normes sociétales patriarcales qui conduisent à blâmer les victimes, représente un obstacle important au signalement des cas d'extorsion en ligne. Cela souligne la nécessité d'un changement sociétal et institutionnel, grâce à une combinaison de sensibilisation, de soutien ciblé aux parents et d'amélioration de la capacité des acteurs clés à prévenir la violence en ligne tout en garantissant une réponse efficace et un soutien aux victimes.

L'examen a révélé un certain nombre de mécanismes existants et d'exemples positifs dans la prévention et la réponse à la violence en ligne en Tunisie. Il s'agit notamment des programmes existants de sensibilisation et de résilience prévus ou entrepris par l'agence Nationale de la cybersécurité, notamment par l'intermédiaire du Centre national de l'informatique pour l'enfant (CNIPE), et grâce aux efforts et au financement de la société civile et des ONG internationales. En outre, cette recherche a révélé un certain nombre d'initiatives prises par les acteurs de protection de l'enfance et de justice pour améliorer la fourniture d'un soutien personnalisé aux enfants victimes et auteurs. Par exemple, certains juges des enfants et de la famille ont capitalisé sur leurs pouvoirs discrétionnaires pour fournir un soutien psychosocial ad hoc aux enfants qui ont été victimes de radicalisation en ligne ou se sont livrés à l'extorsion en ligne.

En dépit de ces exemples positifs, l'examen a révélé un certain nombre de lacunes juridiques et institutionnelles. Notamment, malgré la majorité des parties prenantes interrogées évaluant que le cadre juridique existant est adéquat, un consensus a émergé autour d'un écart de mise en œuvre et de la nécessité de mettre à jour les mécanismes de réponse actuels pour s'aligner sur les avancées juridiques apportées par la loi 58 de 2017 (sur la violence sexiste), la loi 61 de 2016 (sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains) et le décret-loi 54 de 2022 sur la cybercriminalité.

En outre, une lacune importante est apparue dans la fourniture d'un soutien psychologique aux enfants, les initiatives existantes, telles que les bureaux d'écoute et de conseil et les cellules d'écoute et de conseil, étant pratiquement abandonnées en raison du manque de personnel de soutien psychologique. Dans le même ordre d'idées, une prévention et une réponse efficaces sont entravées par un manque de connaissances et de capacités techniques parmi les principales parties prenantes en matière de signalement et de traitement des contenus pédopornographiques en ligne.

Cet examen a avancé un ensemble de recommandations, tirées des conclusions révélées dans cette recherche ainsi que des modèles internationaux et des exemples de meilleures pratiques. Compte tenu de l'importance et du manque de données systématiques et de recherches centrées sur les enfants sur les avantages et les risques associés à l'utilisation d'Internet, un investissement accru dans la recherche et la collecte de données est considéré comme une condition préalable.

Cette recherche et la production de preuves servent de base à toutes les autres recommandations fournies dans l'examen.

S'appuyant sur l'impératif de recueillir un ensemble national de données probantes, d'autres recommandations ont été classées comme suit :

- 1 Celles liées à la politique et à la législation, y compris la nécessité de la réforme du Code de protection de l'enfance pour introduire la notion d'enfant victime, la nécessité de synchroniser les mécanismes de réponse existants pour s'aligner sur les avancées juridiques, et la nécessité de lignes directrices en ligne sur la protection de l'enfance pour l'industrie et Les fournisseurs de services internet,
- 2 Celles liées au renforcement des capacités et au renforcement des systèmes, notamment par la formation des éducateurs et des juges, l'amélioration de la culture numérique des principaux acteurs gouvernementaux et le renforcement du système de protection de l'enfance,
- 3 Recommandations de prévention y compris de l'éducation à la prévention, la réalisation de campagnes de sensibilisation au profit des enfants, des parents et aux institutions des scolaires et socioéducatives et les organisations de la société civile aux dangers auxquels sont exposés les enfants sur internet.
- 4 Recommandations de prévention et de réponse, l'amélioration de la résilience des enfants aux risques et aux préjudices en ligne, l'amélioration de la réponse psychosociale pour les enfants, et
- 5 Des recommandations institutionnelles transversales soulignant la nécessité d'assurer une coordination intergouvernementale et d'intégrer la protection en ligne dans le système global de protection de l'enfance. Au cœur de cela se trouve la nécessité d'un organisme mandaté pour coordonner, surveiller et rendre compte de la mise en œuvre du plan d'action national.

Les conclusions de cette évaluation, ainsi que les recommandations, constituent la base du PAN suivant. Ce PAN devrait idéalement être lu avec le rapport de recherche pour un contexte complet.

Élaboration du plan d'action national

Le plan d'action s'inscrit dans l'Observation générale n° 25 du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CDE) et s'appuie sur le modèle de réponse nationale (MRN) We Protect ainsi que sur les stratégies INSPIRE pour mettre fin à la violence à l'égard des enfants.

Le PAN est un document intrinsèquement axé sur les droits. Les droits de tous les enfants sont primordiaux et sont à la base de toutes les politiques, législations et pratiques à l'échelle mondiale et **régionale**, et au niveau national. Les droits de l'enfant sont inscrits à l'échelle mondiale dans la Déclaration internationale des droits, y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, ainsi que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, ainsi que ses

Protocoles facultatifs concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et les enfants dans les conflits armés, et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

Bien que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ne soit pas entièrement incorporée dans la loi Tunisienne, les dispositions juridiques concernant les droits de l'enfant sont à la fois largement et explicitement alignées sur la CDE et citées dans les jugements juridiques et traitent d'autres questions relatives aux enfants.

La Convention relative aux droits de l'enfant énonce quatre principes directeurs pour la protection des droits de l'enfant :

- Le droit à la non-discrimination (art. 2)
- L'intérêt supérieur de l'enfant (art. 3, par. 1)
- Droit à la vie, à la survie et au développement (art. 6)
- Le droit d'être entendu (art. 12)

Ces principes sont indivisibles et tout aussi pertinents. Un principe ne peut s'appliquer au détriment de l'autre. Cela est particulièrement important lorsque l'on examine comment les droits de l'enfant s'appliquent en relation avec l'environnement numérique, où la sécurité et le bien-être des enfants doivent être assurés tout en promouvant tous les avantages et opportunités pour les enfants qui existent. Toutes les mesures prises pour protéger les enfants en ligne ne peuvent se faire au détriment d'autres droits indivisibles et égaux, tels que le droit d'accès à l'information, à l'éducation ou le droit à la vie privée.

Le PAN s'inscrit également dans le cadre politique et législatif existant en Tunisie, y compris le Code de protection de l'enfance et la politique publique intégrée de prévention et de protection de l'enfance (PPIPPE) en cours qui fournira le cadre général de la protection de l'enfance en Tunisie, avec des rôles, des responsabilités et des modalités d'établissement de rapports assignés. Le code de protection de l'enfance est le cadre national global, inscrit dans la Constitution de la Tunisie, régissant la réponse institutionnelle et systémique aux questions de protection de l'enfance, et fournit le cadre de collaboration pour tous les acteurs impliqués, y compris les développements intérieurs et locaux, les affaires sociales, la justice et les droits de l'homme, la santé publique, l'éducation et la formation.

Structure du PAN

Bien que le plan établisse une feuille de route quinquennale, il est conçu comme le point de départ de la mise en œuvre continue et ne doit pas être considéré comme un document immuable, mais devrait plutôt être continuellement évalué et mis à jour tout au long de la période de mise en œuvre. Essentiellement, le plan constitue un document évolutif.

Le plan comprend six volets :

Le chapitre 1 présente la vision et les objectifs du Plan d'action national.

Le chapitre 2 détaille les principes directeurs qui sous-tendent le plan d'action, encadrés dans les cadres, politiques et traités nationaux et mondiaux.

Le chapitre 3 décrit les modalités de mise en œuvre du Plan d'action national.

Le chapitre 4 présente le plan de mise en œuvre des principes directeurs détaillés dans les documents précédents ainsi que les mesures et activités intersectorielles et des intervenants visant à assurer l'intégration des principes directeurs dans tous les aspects du plan d'action national. Les principes fondamentaux du plan doivent être considérés comme un processus continu qui s'étend au-delà de cette période initiale de mise en œuvre, jusqu'au moment où des changements ou des mises à jour substantiels sont apportés au présent plan d'action national.

Le chapitre 5 se compose de six éléments du plan d'action, alignés sur les domaines thématiques de la réponse stratégique du MRN, et de mesures spécifiques liées à chacun, ainsi que de l'organisme ou du ministère responsable principal et des partenaires de soutien dans la réalisation de chaque action :

- Données, recherche et perspicacité
- Législation et législation fondées sur des données probantes
- Système de justice pénale adapté
- Services de soutien aux victimes et d'autonomisation axés sur l'enfant et tenant compte des traumatismes
- Communauté et société responsabilisées
- Secteur technologique proactif axé sur les droits de l'enfant

Le chapitre 6 résume les principaux rôles et responsabilités de chacun des principaux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux impliqués dans la mise en œuvre du plan d'action.

Le chapitre 7 fournit le cadre détaillé de suivi, d'évaluation et d'apprentissage du plan d'action, détaillant les résultats et les indicateurs pour chaque action.

Un glossaire des termes du plan de mise en œuvre est fourni en annexe.



Chapitre 1. Vision et objectifs

VISION : UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE SÛR, SÉCURISÉ ET SAIN POUR TOUS LES ENFANTS EN TUNISIE

Ce PAN vise à établir les conditions en Tunisie pour la réalisation de tous les droits de l'enfant en ce qui concerne l'environnement numérique, conformément à l'Observation générale n° 25 du Comité des droits de l'enfant, et en particulier là où « les droits de chaque enfant [sont] respectés, protégés et réalisés dans l'environnement numérique ».²

Plus précisément, la politique du Plan d'action national énonce les objectifs suivants:

- 1 Fournir un cadre national unique pour guider le gouvernement, l'industrie et le secteur privé, les universités, la société civile, la société et les communautés dans leur ensemble, pour assurer la sécurité des enfants en ligne, sur la base des meilleures données mondiales, régionales et nationales.
- 2 Définir des principes directeurs qui devraient sous-tendre toutes les lois, politiques et décisions, à tous les niveaux de la société, qui garantissent que l'intérêt supérieur de l'enfant est pris en compte à tous les stades, dans toutes les questions relatives à l'engagement des enfants dans l'environnement numérique et à la fourniture de services numériques aux enfants.
- 3 Veiller à ce que toutes les décisions et questions relatives à l'expérience des enfants dans l'espace numérique soient conformes à la Constitution tunisienne.
- 4 Promouvoir les conditions et les mesures pratiques pour atténuer les risques en ligne auxquels les enfants peuvent être confrontés, pour minimiser et répondre aux préjudices auxquels les enfants en Tunisie peuvent être confrontés en ligne, et pour promouvoir la résilience numérique et des systèmes efficaces de soutien et de réponse pour les enfants.
- 5 Promouvoir la responsabilité collective dans tous les secteurs de la société pour assurer la sécurité des enfants en ligne, et pour maximiser et promouvoir les opportunités et les avantages qui existent pour les enfants dans l'espace numérique.
- 6 Assurer la réalisation des droits et des responsabilités des enfants et de tous ceux qui sont placés dans un devoir de protection à l'égard des enfants (tels que les parents et les personnes qui s'occupent d'eux), en ce qui concerne l'environnement numérique.

² Comité des droits de l'enfant, Observation générale no 25, CRC/C/G/25. *Les droits de l'enfant dans l'environnement numérique*



Chapitre 2. Principes directeurs

Étant donné que le PAN est destiné à guider tous les aspects de la sécurité et du bien-être des enfants en ligne en Tunisie, et à servir de cadre multisectoriel intégré en rapport avec les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes, un certain nombre de principes directeurs, reflétant ceux contenus dans la Convention relative aux droits de l'enfant et l'Observation générale n° 25, devrait être appliqué.

1. Voix des enfants et participation active et significative

L'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant note que :

« Les États parties garantissent aux enfants le droit d'exprimer librement (leurs) opinions sur toutes les questions les concernant (les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération compte tenu de son âge et de son degré de maturité). »

Ceci est mis en œuvre dans l'Observation générale n° 25 du Comité des droits de l'enfant, qui note qu'en identifiant et en traitant les risques émergents auxquels les enfants sont confrontés dans divers contextes,

[Les États devraient écouter] « à leurs points de vue sur la nature des risques particuliers auxquels ils sont confrontés. »³

En 2016, les enfants représentaient environ un utilisateur d'Internet sur trois dans le monde. Depuis lors, encore aggravé par l'impact de la COVID-19, il est probable que les enfants représentent maintenant un pourcentage beaucoup plus élevé de tous les utilisateurs d'Internet. Les expériences et les voix des enfants concernant l'environnement numérique sont essentielles pour s'assurer que toutes les politiques, législations et décisions prises concernant leur sécurité et leur bien-être sont essentielles. La participation active des enfants à la formulation des politiques en Tunisie est relativement nouvelle, de même que la garantie que leurs voix sont largement intégrées dans les politiques. Bien que les enfants aient constitué un groupe de base consulté dans le cadre de la recherche qui éclaire le présent PAN, leurs voix devraient continuer d'être entendues et représentées dans tous les aspects de la mise en œuvre et de l'évaluation du présent PAN, ainsi que des politiques et pratiques qui s'y rapportent.

2. Intérêt supérieur de l'enfant

L'intérêt supérieur de l'enfant devrait être garanti dans tous les aspects de cette politique, ainsi que dans les décisions, processus et pratiques de tous ceux qui, en Tunisie (et ceux qui se trouvent à l'extérieur de la Tunisie mais fournissent des services de technologie numérique en Tunisie) chargés de garantir la sécurité

3 CRC. Observation générale no 25. C.15

des enfants en ligne. Il s'agit notamment de veiller à ce que tous les intérêts – ceux qui servent à protéger un enfant et à assurer sa sécurité, et ceux qui servent à donner à l'enfant les moyens de réaliser son plein potentiel grâce à la technologie et à l'utilisation de celle-ci, y compris l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.⁴

3. Non-discrimination

Le droit à la non-discrimination fait également partie de la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que de la décision générale n° 25 ultérieure, qui doit également servir de principe directeur tout au long du présent PAN. Les inégalités dans l'accès à la technologie et l'acquisition ultérieure des compétences et des capacités requises pour rester en sécurité en ligne tout en réalisant tout le potentiel et les avantages offerts par la technologie et l'internet exacerbent les vulnérabilités et les risques de violence et d'exploitation en ligne pour les enfants. Le PAN repose sur le principe selon lequel tous les enfants ont le droit d'accéder à la technologie, aux compétences numériques et aux services sociaux connexes, indépendamment du lieu, de la classe, du statut socioéconomique, de la condition physique, de la situation familiale ou familiale, ou de tout autre facteur susceptible d'affecter à la fois l'accès et l'utilisation.

4. Prestation de services intégrés

La nécessité d'une prestation de services et d'une intervention intégrées complètes et cohérentes dans tous les secteurs, et verticalement du niveau local au niveau national, sont reflétées dans le modèle d'intervention nationale et devrait servir de fondement à tout système de protection de l'enfance, y compris pour les enfants touchés par la violence ou la maltraitance dans l'environnement numérique. Le PAN reconnaît qu'il importe de veiller à ce que des services intégrés soient fournis aux enfants des systèmes de prévention, d'appui et d'intervention de qualité. Cela s'applique à tous les acteurs dont il est démontré qu'ils ont un rôle à jouer dans la sécurité des enfants en ligne, y compris le gouvernement, la société civile, le secteur privé (et en particulier, mais pas seulement, l'industrie des technologies numériques), les partenaires de développement et toutes les autres parties prenantes.

5. Prise de décisions et mesures fondées sur des données probantes

Les données et les éléments probants aux niveaux mondial et national éclaireront toutes les activités et tous les résultats souhaités contenus dans le PAN. L'importance de la recherche et des données est soulignée dans l'Observation générale no 25, ainsi que dans le MRN, et devrait sous-tendre les priorités, la conception des politiques et des interventions, ainsi que le suivi et l'évaluation des politiques et de l'impact, sur une base continue. Bien que le rapport sur l'évaluation institutionnelle réalisée pour étayer le présent PAN fournisse des données qualitatives, des données quantitatives initiales et continues seront nécessaires pour s'assurer que les politiques et les programmes sont correctement ciblés, reflétant la nature initiale et changeante des expériences des enfants, ainsi que les meilleures pratiques mondiales en matière de prévention et de réponse aux risques et préjudices en ligne, et les possibilités en constante évolution que présente la technologie numérique.⁵ Cela est particulièrement important compte tenu à la fois de l'évolution

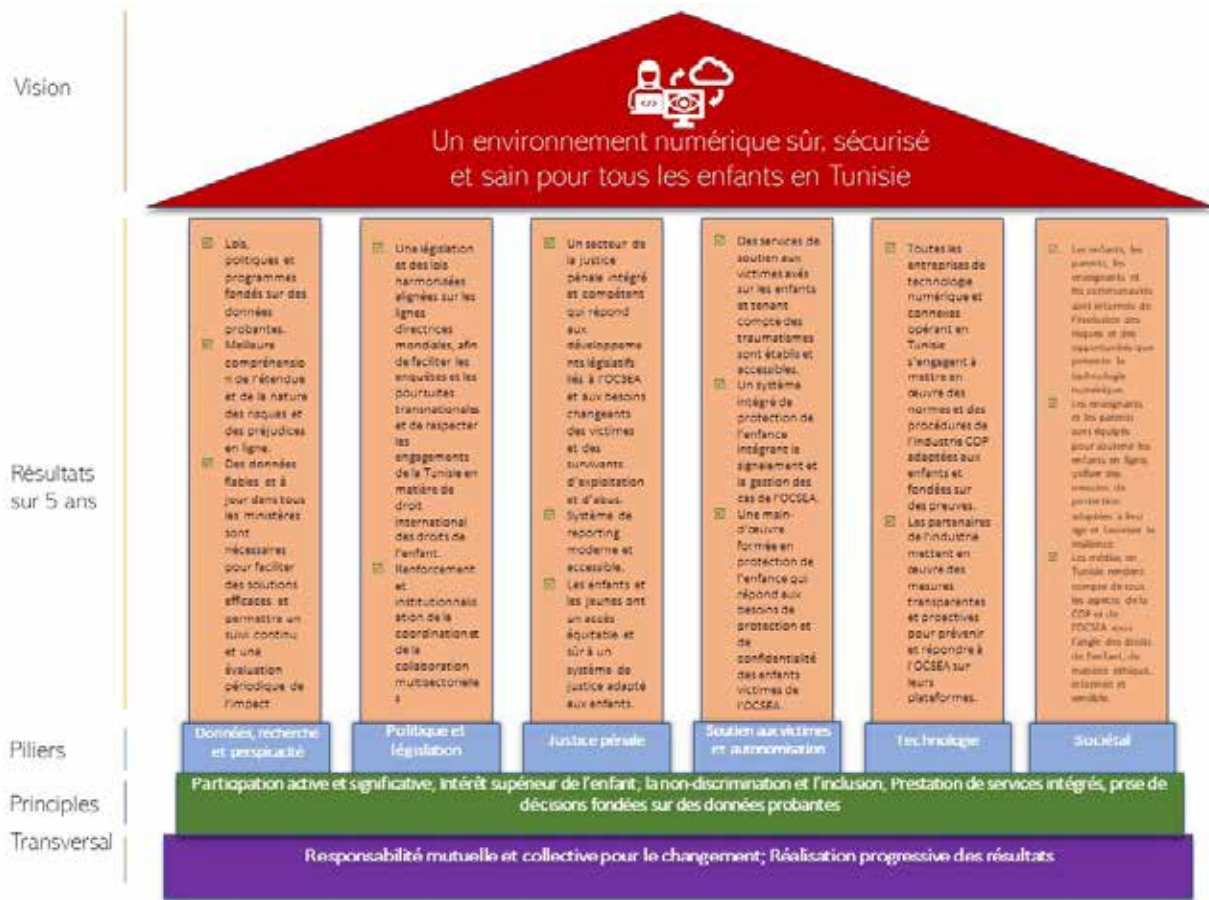
4 CRC. Observation générale no 25. C.13

5 Il convient de noter que l'étude 2023-3024 UNICEF-ECPAT-INTERPOL Disrupting Harms offre une première

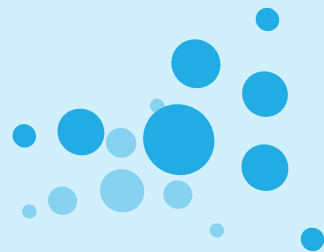
des risques et des opportunités présentées par le rythme rapide des changements et du développement dans le secteur de la technologie numérique.

Tous ces principes sont sous-jacents à une philosophie sous-jacente de **responsabilité mutuelle et collective pour le changement et de réalisation progressive des résultats** grâce à la hiérarchisation des réformes et des partenariats stratégiques.

Les principes, les piliers et les résultats du plan d'action national quinquennal sont décrits dans la figure ci-dessous.



occasion de recueillir ces données quantitatives de référence, mais ces mécanismes de collecte de données devraient être institutionnalisés par des processus de recherche administratifs et externes. L'étude Disrupting Harms fournira les données de base par rapport auxquelles la mise en œuvre initiale de ce PAN pourra être évaluée.



Chapitre 3. Modalités de mise en œuvre

La Tunisie a fait des progrès significatifs pour assurer la protection des enfants et l'institutionnalisation des droits de l'enfant ; Pourtant, la mise en œuvre des lois et des politiques existantes n'a pas permis de concrétiser la réalisation potentielle de ces droits et de leur protection dans la pratique. La création et la mise en place d'un organe de coordination et de mise en œuvre⁶ sont essentielles si l'on veut combler les lacunes en matière de mise en œuvre et de coordination décrites dans la récente évaluation institutionnelle et mettre en œuvre efficacement le PAN.

Cet organe doit recevoir le **mandat collectif** de tous les ministères du gouvernement et des différentes composantes de la société, y compris la société civile, pour fonctionner efficacement. Il devrait également refléter un engagement en faveur d'une **structure légère et souple**, avec des mécanismes clés en place pour répondre aux besoins changeants et évolutifs à mesure qu'ils se présentent.

Il est également essentiel que le plan et le programme de protection en ligne des enfants en Tunisie fassent l'objet d'un **engagement politique et d'un leadership soutenu et actif**,⁷ comme l'a déclaré le ministre de la Famille, de la Femme, de l'Enfant et des Séniors.

Il est également important que l'organisme reflète la relation intégrale et l'intégration de la protection de l'enfance en ligne et du système de protection de l'enfance au sens large. Pour cette raison, et compte tenu de la collaboration intersectorielle nécessaire pour assurer tous les aspects de la protection des enfants en ligne et hors ligne, le MFFES, avec des partenaires stratégiques tels que l'UNICEF, assumera la responsabilité de la coordination et de la mise en œuvre, par le biais de ses partenariats avec d'autres ministères, jusqu'à ce que ce rôle puisse être incorporé dans le Groupe de travail sur la protection de l'enfance.

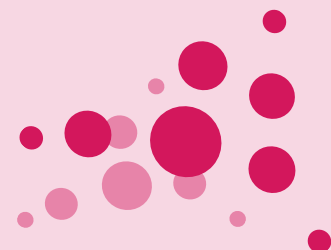
Le MFFES, par l'intermédiaire du groupe de travail CP, une fois établi, assumera la coordination principale et la supervision collaborative des différents acteurs nécessaires pour réaliser pleinement la vision d'un environnement numérique sûr, sécurisé et sain pour tous les enfants en Tunisie.

⁶ MFFES, 2023, Évaluation institutionnelle de la prévention et de la protection des enfants contre la violence en ligne en Tunisie.

⁷ Nous protégeons Alliance mondiale, modèle de réponse nationale.

Pour que ce mécanisme soit efficace, il est envisagé que la structure :

- Tenir toutes les parties prenantes responsables de leurs obligations au titre du PAN
- Être habilité à exiger des ministères et d'autres partenaires qu'ils rendent des comptes pour les actions et les engagements détaillés dans le PAN
- Faciliter la coordination, la communication et la collaboration au sein des secteurs et entre eux, en veillant à ce que les institutions soient prêtes à mettre en œuvre les actions détaillées dans le PAN et à en rendre compte, et à promouvoir l'alignement des ressources entre les partenaires en ce qui concerne les actions spécifiques allouées détaillées dans le PAN.
- Faciliter la recherche et le partage de données et améliorer les communications entre tous les secteurs impliqués dans la prévention, la réponse et la protection des enfants touchés par la violence et l'exploitation en ligne.



Chapitre 4. Mise en œuvre des principes directeurs

PRINCIPES	2024	2025	2026	2027	2028
Voix et participation des enfants	Mener une étude quantitative nationale (Disrupting Harms) pour recueillir des données de référence sur les expériences des enfants. Consulter les enfants sur l'ébauche finale du plan d'action, dans un format adapté aux enfants, afin d'assurer une participation active au processus. Assurer l'inclusion (et l'analyse désagrégée si possible) des populations ciblées d'enfants qui sont souvent sous-représentés (et souvent plus à risque) dans les politiques et les programmes axés sur l'environnement numérique, en particulier les enfants handicapés, les enfants dans les institutions de soins et les enfants vivant dans la rue. Au besoin, mener des recherches ciblées pour assurer la prise en compte des voix des groupes d'enfants défavorisés, marginalisés et vulnérables.	Mettre sur pied et habiliter des équipes et des événements de participation des enfants et des jeunes axés sur les questions clés relatives aux expériences des enfants en ligne (y compris les idées, les messages et les solutions générés par les enfants), par l'intermédiaire du CNIPE et d'autres centres. Ceux-ci peuvent éclairer l'élaboration de messages axés sur les enfants, en veillant à ce que les préoccupations des enfants, ainsi que les solutions dirigées par les enfants, soient intégrées dans tous les produits de communication. Mettre en place des comités de suivi ou de consultation des enfants pour consulter régulièrement la protection de l'enfance et les droits de l'enfant, avec une consultation régulière sur les enfants dans l'environnement numérique.⁸	Entreprendre un projet de surveillance des enfants sur la sécurité en ligne. Entreprendre une consultation à mi-parcours avec les enfants sur la mise en œuvre du PAN, en vue de le mettre à jour.	Entreprendre un projet de surveillance des enfants sur la sécurité en ligne.	Entreprendre un examen quinquennal du PAN, en intégrant à la fois les données DH et les consultations auprès des enfants. Deuxième balayage DH, ou alternative-ment une étude Global Kids Online, ainsi que des consultations quantitatives avec des enfants.

⁸ Ces structures, qui devraient idéalement être constituées, au moins au niveau régional, peuvent servir de caisses de résonance initiales et permanentes importantes pour discuter des besoins et des expériences des enfants, de leurs pensées et de leurs solutions, de leurs points de vue sur ce qui doit être fait, ainsi que de la pertinence et de l'efficacité perçue des changements apportés aux politiques et aux lois, et des messages.

Intérêt supérieur de l'enfant	Mener une évaluation d'impact sur les droits de l'enfant (EIDE) par rapport à toutes les politiques et interventions actuelles et prévues relatives aux enfants et aux TIC, y compris la politique en matière de TIC et toute législation affectant les enfants par l'utilisation de la technologie. ⁹	Suivi des politiques, interventions et stratégies contre l'EIDE. Promouvoir, y compris par le biais de multiples plateformes adaptées aux enfants, la plate-forme en ligne DPE (https://dpe.tn/home) pour signaler et demander réparation lorsque les enfants estiment que leur intérêt supérieur est violé.	Suivi et évaluation des politiques, interventions et stratégies contre l'EIDE.	Suivi et évaluation des politiques, interventions et stratégies contre l'EIDE.	Suivi et évaluation des politiques, interventions et stratégies contre l'EIDE.
Non-discrimination	Mener une étude DH pour recueillir les données de base des expériences des enfants.	Intégrer les principales mesures d'accès et d'utilisation des enfants et des ménages dans les enquêtes nationales des organismes de statistique. Évaluer l'accès, l'utilisation et les expériences des DH en fonction du statut socio-économique (SSE) et des variables de capacité afin d'assurer un accès équitable pour tous les enfants.			

9 Une évaluation de l'impact sur les droits de l'enfant est un outil de diagnostic auto-administré que les entreprises de toute taille devraient utiliser pour s'évaluer par rapport aux indicateurs clés des droits de l'enfant, tels que définis par les Principes relatifs aux droits de l'enfant et aux entreprises, et les directives ultérieures de la CNUDE, et pour le secteur des technologies numériques, des organismes industriels tels que la Global Systems for Mobile Communications Association (GSMA). Cela comprend l'évaluation de tous les domaines d'opérations et de services, y compris les processus internes, et la façon dont les produits et services sont conçus et offerts aux utilisateurs, afin de s'assurer que les droits de l'enfant sont respectés tout au long du processus.

Prestation de services intégrés	Mettre en place un point focal pour la protection en ligne des enfants au sein du groupe de travail prévu sur la protection de l'enfance, dirigé par le MFFES. Intégrer la protection en ligne aux politiques, stratégies et interventions définies de tous les ministères et organismes de prestation de services pertinents. Au minimum, cela devrait inclure le MFFES, l'éducation, les technologies de la communication et la transformation numérique (TCTN), la justice et le ministère de l'Intérieur et l'ANCS.. Établir des normes minimales pour la prestation de services de protection de l'enfance, sur la base d'une analyse de la qualité des services existants.	Surveiller la performance des indicateurs de protection en ligne de l'enfance (PEE) intégrés dans ce PAN et à travers les données DH, intégrées dans les plans de performance ministériels et / ou annuels (PAP).	Surveiller le rendement par rapport aux indicateurs de la PEE intégrés aux plans de rendement ministériels et aux PAP. Mettre à jour les IRC en fonction de toute mise à jour du PAN issue de l'étude DH.	Surveiller le rendement par rapport aux indicateurs de la PEE intégrés aux plans de rendement ministériels et aux PAP.	Examiner et mettre à jour les secteurs d'activité et les IRC ministériels de la PEE et de la sécurité en ligne dans tous les ministères et organismes pertinents en matière de prestation de services.
---------------------------------	---	---	---	--	--



Chapitre 5. Plan de mise en œuvre

PILIER		2024		2025		2026		2027		2028	
Données, recherche et aperçu	Activité	Respons-able (Organisme respons-able en caractères gras)	Activité	Respons-able	Activité	Respons-able	Activité	Respons-able	Activité	Re-spons-able	
	Recueillir des données de référence représentatives à l'échelle nationale sur les expériences des enfants au moyen de l'enquête sur les méfaits perturbateurs.	MFFES, UNICEF, Ministère de l'éducation	Finaliser l'enquête sur les préjudices perturbateurs et intégrer les données dans les cadres de suivi de base afin d'évaluer l'impact de la législation, des politiques et des interventions futures.	MFFES, UNICEF, Ministère de l'éducation	Concevoir et mettre en œuvre des études où il n'existe actuellement aucune donnée, en particulier sur les risques, les préjudices et les opportunités en ligne pour les enfants handicapés; et les enfants vivant dans une structure de protection de remplacement.	MFFES, UNICEF,	Entreprendre une étude sur les perceptions, les connaissances et la compréhension des enfants, les données, la vie privée et les lacunes, afin d'éclairer les mesures ciblées de confidentialité et de protection des données.	MFFES, Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INTLP), INPDP, Ministère des technologies de la communication, UNICEF, Organisations de la société civile (OSCs)			
	Procéder à l'examen des programmes fondés sur des données probantes pour les programmes d'alphabétisation numérique et d'éducation à la prévention qui intègrent la violence en ligne pour les enfants (programmes scolaires et non scolaires), afin d'éclairer la conception de programmes formels et non formels (voir ci-dessous).	MFFES, y compris par l'intermédiaire du CNIPE, MdE	ReView les outils de collecte de données administratives provenant, au minimum, du système de POP, des services d'éducation, de police et de sécurité et de la justice, afin d'assurer l'alignement et l'intégration des mesures clés requises pour fournir des données intégrées sur les indicateurs de la PEE.	MFFES, UNICEF, Ministère de l'éducation. Ministère de l'intérieur/ Police, Ministère de la justice			Examiner et mettre à jour le PAN, au besoin, en fonction des données de référence recueillies par l'entremise de DH.	MFFES, UNICEF, Ministère de l'éducation, Ministère des technologies de la communication, OSCs			
							Entreprendre des évaluations de tous les outils de formation et des interventions du programme détaillées dans le PAN dans tous les domaines thématiques	MFFES, UNICEF			

Politiques et réglementation fondées sur des données probantes	Finaliser et légiférer PPIPPE, en faisant explicitement référence à la COP.	MFES	Adapter et mettre à jour le code de protection de l'enfance afin d'inclure des protections adéquates pour les victimes de toutes les formes de violence contre les enfants, y compris les formes de violence en ligne, et en alignant le Code sur les lois 58 et 61.	MFES, MoJ	Intégrer les normes minimales et les attentes détaillées dans les lignes directrices de l'industrie dans les accords de licence entre le régulateur et les opérateurs mobiles et TIC, y compris l'obligation d'établir des mécanismes de reporting de MESE, et de publier des rapports annuels	Ministère des technologies de la communication, ANCS, UNICEF	Procéder à un examen des politiques et de la législation relatives à toutes les formes de PEE, de violence en ligne et de confidentialité et de protection des données des enfants, à la lumière des progrès des nouvelles technologies numériques et de la mise à jour de la base de données mondiales.	MFES, UNICEF		
	Consulter, rédiger et finaliser les procédures d'ordre de retrait pour le matériel d'exploitation sexuelle d'enfants (MESE) et commencer la diffusion et la formation sur les procédures (cette formation devrait cibler à la fois les systèmes de justice pénale et de justice civile, y compris les premiers points de contact tels que le DPE).	MCTDT, Ministère de l'intérieur, Police, MFES, ANCS, ATT, Et		Finaliser l'alignement sur les exigences et l'adhésion à la Convention de Budapest.	Comité de réforme du droit/ MoJ , MCTDT	Remarque du ministère des technologies de communication: On est pour l'installation des recommandations visant la protection des enfants. Cependant cela ne nécessite pas des amendements au niveau des licences car il peut avoir lieu par une décision émanée de l'INT en tant que régulateur.	Comité de réforme du droit/ MdJ, MFES			
	Initier l'évaluation d'impact sur les droits de l'enfant (EIDE) auprès des plateformes locales de médias sociaux et d'autres fournisseurs de services technologiques, avec le mandat de publier des rapports finaux et des mesures.	MFES, UNICEF, Ministère de l'éducation			Proposer des amendements à la législation conformément aux recommandations, y compris l'alignement entre les textes des mécanismes de <i>prise en charge</i> et de réponse. ^{1,2}					

1 Il convient de noter que l'examen des politiques et des lois entrepris dans le cadre de l'élaboration du présent PAN et l'examen qui doit être entrepris par le DH devraient faciliter ce processus.

2 En plus de ce qui précède, une analyse utile des lacunes existantes dans l'environnement législatif actuel peut être trouvée dans Cécile, D.L. (2022), L'exploitation sexuelle des enfants dans l'Inédit Masters ième Esis, Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Social de Tunis.

Élaborer des lignes directrices sur la gestion du MESE et du matériel de preuve connexe pour tous ceux qui jouent un rôle dans les procédures d'identification, de préservation et de preuve liées au MESE, alignées sur les meilleures pratiques mondiales et protégeant les meilleurs intérêts et droits de la victime (suite jusqu'en 2024).	MFFES, MI, Ministère des technologies de la communication, ANCS, UNICEF	(suite à partir de 2023) Finaliser les lignes directrices sur la gestion de MESE et des éléments de preuve connexes.	MFFES, MCTDT, ANCS UNICEF	Surveiller l'identification et la gestion de MESE par des secteurs de la justice et de la protection de l'enfance. Examiner et adapter les lignes directrices au besoin.	MFFES, Ministère de la justice, Ministère des technologies de la communication, ANCS UNICEF	Examiner la formation des fonctionnaires du secteur de la justice pénale (toutes les composantes) pour s'assurer que la formation reflète toujours la nature changeante de la technologie numérique, les progrès réalisés dans les processus et la technologie d'enquête et de traitement des éléments de preuve, et mettre à jour la formation au besoin.	Ministère de la justice, UNICEF	Procéder à l'examen de la réponse, des réusites et des lacunes d'un système de justice pénale intégré en ce qui concerne toutes les formes de violence en ligne.	Ministère de la justice, FMES, UNICEF
Appui logistique et équipement aux unités de cybercriminalité du Ministère de l'Intérieur		Développer une formation spécialisée pour les procureurs et les magistrats (y compris les procureurs, les juges d'instruction pour mineurs, les juges de la famille) sur la protection en ligne des enfants et les textes législatifs et internationaux connexes.	Ministère de la justice, FMES, UNICEF	Développer et organiser une formation en cours d'emploi pour les fonctionnaires de police de première ligne, y compris l'unité spécialisée pour la violence à l'égard des femmes et des enfants, sur l'identification, les procédures et les processus relatifs à toutes les formes de violence en ligne, garantissant les droits de l'enfant et de l'enfant en tant que victime, sont prioritaires.	Police, MFFES, ANCS UNICEF	Évaluer après une période de mise en œuvre de 12 mois l'adoption et l'impact de la formation intégrée (CJS, police de première ligne, gestion de MESE, etc.) dans les centres à guichet unique.	MFFES, Ministère de la justice, UNICEF		
		Renforcer les partenariats et coopération entre le Ministère de l'Intérieur et les organisations internationales telles que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Interpol	MI, UNODC, Interpol et UNICEF	Mettre à l'essai toutes les interventions de formation élaborées pour le SJP sur le site identifié d'un centre à guichet uniques (service de Médecine Légale à l'hôpital Charles Nicole)	MFFES, Ministère de la justice, Police, UNICEF, CdE				

Soutien et autonomisation des victimes axées sur l'enfant et tenant compte des traumatismes	Élaborer des catégories modèles de signalement pour l'enregistrement et la saisie des abus et de l'exploitation en ligne à intégrer au Système intégré de gestion des cas et à toutes les agences d'enregistrement et de signalement mandatées.	MFFES, UNICEF, OSC	Identifier et formaliser les partenariats entre les partenaires appropriés de la société civile offrant un soutien psychosocial ³ afin d'élargir la portée du soutien aux enfants touchés par la violence en ligne.	MFFES, OSC, UNICEF	Élaborer et offrir une formation sur la PEE (identification, intervention axée sur les victimes, signalement) pour les CEB et les CEC rétablis.	MFFES, OSC, UNICEF				
	Élaborer un cadre pour la déclaration et la gestion de MESE, y compris des mesures pour demander réparation lorsque des mesures ne sont pas prises. La référence à ce cadre devrait être incorporée et recoupée dans les lignes directrices de l'industrie et les manifestes/codes de pratique, une fois finalisés en 2024.	MFFES, UNICEF, OSC	Rétablir les bureaux d'écoute et de conseil (BEC) et les cellules d'écoute et de conseil (CEC)	MFFES						

3 Ou lorsque ces partenaires n'offrent peut-être pas actuellement de prestation directe de services, mais qu'ils ont les compétences et la capacité de le faire.

Sociétés habilitées	Élaborer et tester un programme d'éducation aux compétences de la vie courante et à la citoyenneté (CVCC) et assurer l'intégration des normes et valeurs équitables entre les sexes, y compris dans l'environnement numérique. Cela peut être fait à l'aide d'exemples pratiques.	MdE, MFFES, MJS, UNICEF, OSC	Évaluer et, au besoin, renforcer les capacités des CNIPE afin d'offrir une formation sur les compétences numériques, la protection de la vie privée et la sécurité aux parents et aux fournisseurs de soins, ainsi qu'aux enfants.	MFFES, Ministère des technologies de la communication, ANCS, MJS, MAR, UNICEF	(suite à partir de 2024) Tester le programme de formation des enseignants des cadres en contact avec les enfants en littératie numérique pour accompagner le programme de littératie numérique des apprenants.	Ministère des technologies de la communication, MFFES, MdE, CNIPE, MJS, MAR, MAS CNIPE	Surveiller la mise en œuvre du programme de formation des apprenants et des enseignants.	Ministère de l'éducation, UNICEF	Procéder à une évaluation de la mise en œuvre et des résultats des programmes d'études des enseignants et des apprenants, suivie d'un examen du programme d'études en fonction des résultats et des progrès actuels de la technologie numérique (y compris dans les technologies de l'éducation).	Ministère de l'éducation, UNICEF
	Elaboration et consultation sur un ensemble de messages de base de la COP adaptés à différents publics et à la consommation de la communauté au sens large. ^{45,6}	MeD, MFFES, Ministère des technologies de la communication, ANCS OSC, UNICEF	Le cas échéant, soutenir la sensibilisation sur le CNIPE, en particulier au niveau régional et local.	Ministère des technologies de la communication, ANCS OSC	Développer et une formation pour les médias sur les reportages axés sur les droits de l'enfant, y compris sur tous les aspects de la violence en ligne contre les enfants	MFFES, OSC, ATI, UNICEF	Commander et élaborer un programme de formation obligatoire des enseignants sur le PEE à intégrer dans le programme d'enseignement supérieur des collèges/diplômes de l'enseignement supérieur.	MESRS, MFFES, UNICEF		
	Diffuser en ligne des versions adaptées aux enfants de la CG 25 relative aux droits de l'enfant et d'autres matériels de diffusion relatifs aux droits de l'enfant.	MFFES, MdE, CNIPE, OSC, UNICEF	Élaborer et diffuser (par l'intermédiaire des centres du CNIPE, des écoles, des centres communautaires des institutions revenant au ministère de la jeunesse et du sport, MAR et d'autres points de contact) des résumés adaptés aux enfants des principales lois et réglementations relatives à la sécurité et au bien-être des enfants, y compris leurs droits et recours.	MFFES, Ministère de l'éducation, Ministère des technologies de la communication, ANCS, MJS, MAR, UNICEF	Concevoir et mettre en œuvre une formation PEE en milieu scolaire pour les structures de sécurité scolaire, lorsqu'elles existent, ou pour d'autres ressources de sécurité scolaire (conseillers scolaires dédiés, plus pairs agents de sécurité identifiés (noter, s'ils ne sont pas présents, élaborer et tester un modèle de structure de	MFFES, Ministère des technologies de la communication, CNIPE, OSC	Élaborer, accréditer et dispenser une formation en cours d'emploi (y compris la littératie numérique) pour tous les organismes de services et départements concernés sur la PEE.	MESRS, MFFES, UNICEF		
	Élaborer et diffuser des matériels de sensibilisation (y compris des contacts à haute visibilité pour les services de signalement) ciblant les enfants, les parents et les enseignants, dans des institutions telles que les écoles, les institutions revenant au ministère de la jeunesse et du sport la protection de remplacement,	MFFES, Ministère des technologies de la communication, CNIPE, ANCS, OSC, UNICEF								

4 Ces adaptations devraient inclure les enfants de moins de neuf ans, les enfants âgés de neuf à 14 ans, les enfants âgés de 15 à 18 ans, les parents et les fournisseurs de soins, les personnes en position de soins d'enfants, notamment : le personnel des crèches et des établissements préscolaires, enseignants, directeurs d'école, professionnels de la santé, services sociaux travailleur et professions connexes,

5 Dans De plus, ces messages devraient être testés auprès de différents publics avant un déploiement national pour assurer un langage de ciblage et une adoption appropriée.

6 En outre, ces messages devraient : Tenir compte si une adaptation est nécessaire dans le contenu et pour la livraison aux populations minoritaires et vulnérables, y compris les enfants handicapés, les enfants sans domicile fixe, les enfants en déplacement et les enfants exploités par la prostitution.

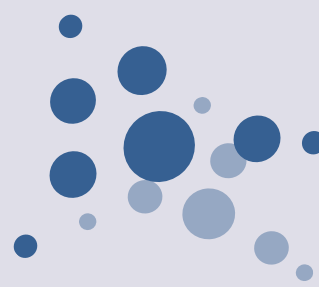
	les centres communautaires, y compris les centres TIC tels que le CNIPE et autres.	ANCS	Concevoir et piloter des programmes de compétences numériques basés sur l'examen des données probantes, dans les environnements scolaires et non scolaires (cela devrait inclure une formation pour les parents / tuteurs par le biais du CNIPE, en s'appuyant sur sa formation actuelle aux enfants).	Ministère des technologies de la communication, MFFES, MdE, CNIPE						
	Faire des efforts spécifiques ciblant les enfants dans les milieux ruraux en terme de possibilité d'accès à internet et son utilisation		Accroître l'utilisation des TIC dans les programmes scolaires	MeD, MFFES, Ministère des technologies de la communication, OSC, UNICEF						
	La bonne coordination avec les programmes réussis des enfants comme l'enfant parlementaire		Élaborer et mettre à l'essai un programme de formation continue des enseignants en littératie numérique pour accompagner le programme de littératie numérique des apprenants. Prioritaires.	Ministère des technologies de la communication, MFFES, MdE, MJS, MAR, MAS, CNIPE						
		Ministère de la femme et ministère de l'éducation.	Intégrer la PEE dans les programmes formels d'éducation parentale par le biais de sites pilotes.	MFFES, Ministère de l'éducation, UNICEF, Ministère de la santé						

Lancer la rédaction de lignes directrices sur les technologies numériques sur la PEE (en intégrant et en s'appuyant sur les Directives de l'UIT sur la PEE)	Ministère des technologies de la communication , ANSI, MFFES, UNICEF	Finaliser et adopter des lignes directrices sur la technologie numérique sur la PEE, avec le manifeste de l'industrie qui l'accompagne, et l'obligation de publier des rapports annuels de transparence (qui incluent les rapports reçus, les mesures prises sur le MESE).	Ministère des technologies de la communication , ANSI, MFFES, UNICEF						
		Organiser des ateliers avec l'industrie et élaborer du matériel de soutien sur la sécurité et la protection de la vie privée dès la conception, et surtout la sécurité sur les réseaux sociaux, pour l'industrie de la technologie numérique en Tunisie.	Ministère des technologies de la communication , ANCS, UNICEF, Partenaires internationaux ⁷						
		Promouvoir la création de plateformes adaptées aux enfants (telles que YouTube Kids ou Facebook Kids)	Ministère des technologies de la communication , ANCS, UNICEF, Partenaires internationaux						
		L'implication des enfants dans le processus de conception des applications puisqu'ils auront un apport comme utilisateur	Ministère des technologies de la communication , ANSI, UNICEF, Partenaires internationaux						
		Coordonner avec la technologie pour trouver des solutions à la question d'apparition de publicités à contenu indésirable pour les enfants	Ministère des technologies de la communication , ANSI, UNICEF, Partenaires internationaux						

7 Les partenaires internationaux recommandés – axés sur le contenu et le renforcement des capacités – pour ce contenu comprennent la Fondation 5-Rights, D4CR et le Cooney Center.

Suivi par le biais d'un point permanent de l'ordre du jour du groupe de travail (GT) pour la protection de l'enfant en ligne (PEE)	MFES	Suivi par le biais d'un point permanent de l'ordre du jour du GT PEE	MFES	Suivi par le biais d'un point permanent de l'ordre du jour du GT COP	MFES	Suivi par le biais d'un point permanent de l'ordre du jour du GT PEE	MFES	Évaluer le rendement dans chacun des domaines stratégiques de la politique, à l'aide de mesures des processus et des résultats.	MFES
		Évaluer le rendement dans chacun des domaines stratégiques de la politique, à l'aide de mesures des processus et des résultats.	MFES	Intégrer les données de référence de DH dans les cadres de rendement et de surveillance, le cas échéant.	MFES , Ministère de l'éducation, Ministère des technologies de la communication, Ministère de la justice	Évaluer le rendement dans chacun des domaines stratégiques de la politique, à l'aide de mesures des processus et des résultats.	MFES , MdE, Ministère des technologies de la communication, MdJ, ATI	Mettez à jour les IRC si nécessaire.	MFES , MoE, Ministère des technologies de la communication, MoJ, TTR
				Évaluer le rendement dans chacun des domaines stratégiques de la politique, à l'aide de mesures des processus et des résultats.	MFES , MoE, MCTDT, MoJ, TTR			Entamer une étude quantitative DH ou alternative représentative au niveau national, ainsi qu'une évaluation et un examen qualitatifs, afin d'éclairer le processus d'examen des PAN 2027 - 2028.	MFES , UNICEF

Chapitre 6. Résumé des rôles et responsabilités pour la mise en œuvre du PAN



La création d'un environnement en ligne sûr et sain, où les enfants sont protégés contre les préjudices et dotés des compétences nécessaires pour tirer parti des opportunités qu'offrent Internet et l'environnement numérique, nécessite une approche pansociétale. Cela signifie qu'un ensemble de ministères sont tenus de jouer un rôle actif dans la réalisation de la mise en œuvre du PAN, aux côtés d'acteurs non gouvernementaux tels que les ONG et les prestataires de services non gouvernementaux, les dirigeants communautaires et confessionnels et le secteur privé (dans ce cas, spécifiquement l'industrie de la technologie numérique).

Le plan de mise en œuvre détaillé au chapitre 5 fournit une indication des ministères et partenaires devant diriger chaque activité, ainsi que d'autres nécessaires pour assurer le succès et l'impact de chaque action. Ces rôles et responsabilités sont résumés par ministère et acteur dans le tableau ci-dessous. Ceci est basé sur les mandats et les capacités actuels de chaque acteur, ainsi que sur les forces et les opportunités, comme expliqué dans le rapport final sur l'évaluation institutionnelle de la prévention et de la protection des enfants contre la violence en ligne en Tunisie qui sous-tend ce plan d'action.

Cependant, ces responsabilités doivent être considérées comme dynamiques, et si l'évolution des mandats ou des capacités de ministères et de partenaires spécifiques détaillés dans ce PAN nécessite un changement des rôles et des responsabilités, ceux-ci doivent être reflétés dans un processus d'examen continu au fur et à mesure que le PAN est mis en œuvre au cours des cinq années. Le plan ci-dessous et ce résumé des rôles et responsabilités ne doivent pas empêcher d'autres acteurs, y compris les ministères, de jouer un rôle important et/ou de soutien dans la mise en œuvre de ce PAN.

Acteur (ministères industriels, société civile/fournisseurs de services, autres)	Résumé des principales responsabilités telles que détaillées dans le PAN
MFFES	• Établir et diriger le groupe de travail sur la protection de l'enfance (CPWG), ainsi que les activités liées à la COP tombant sous les auspices du CPWG et superviser la mise en œuvre du PAN dans son intégralité. • Établir des normes, des standards et des attentes, et contrôler la redevabilité dans toutes les activités. • Aligner, mettre à jour (si nécessaire) et adopter la législation et la politique pour s'assurer qu'elles sont centrées sur l'enfant et la victime et alignées sur les normes internationales (en commençant par le PPIPPE en priorité). • Mettre à jour la collecte de données administratives du système de protection de l'enfance, coordonner la collecte de données non administratives et l'analyse collective et, si nécessaire, commander des recherches pour générer une base de données nationale. • Élaborer et mettre en œuvre une formation pertinente sur la COP et les droits de l'enfant, la sensibilisation et le développement des compétences, notamment par le biais de messages universels et ciblés, d'interventions parentales et familiales, de formations aux médias et d'un soutien du ministère de l'Éducation dans les interventions en milieu scolaire. • En plus de ce qui précède, en partenariat avec l'UNICEF et d'autres partenaires d'assistance technique, renforcer les capacités des partenaires non-MFFES en COP. • Développer, piloter et mettre en œuvre un système intégré de protection de l'enfance qui inclut la COP dans les sites pilotes identifiés, et documenter et publier les apprentissages. • Promouvoir et assurer la sensibilisation aux ressources et aux rapports/lignes d'assistance, et promouvoir la recherche d'aide pour les incidents liés à la technologie.
Ministre des technologies de communication	• Diriger la consultation et la rédaction des ordres de démontage, et la formation associée. • En collaboration avec le MFFES, développer, former et mettre en œuvre des directives et des protocoles pertinents, y compris les directives de l'industrie sur la COP, et des directives sur la gestion des CSAM et les procédures de preuve, et assurer le respect et la conformité. • En collaboration avec l'ANSI, développer et organiser une formation pour l'industrie sur la confidentialité et la sécurité dès la conception, et surveiller la responsabilité et les progrès de la part de l'industrie. • Garantir la responsabilité des FAI, des opérateurs de téléphonie mobile, des développeurs de contenu et des autres entreprises relevant du mandat du MCTDT, vis-à-vis des directives pertinentes.

Ministère de la Justice / Comité de réforme législative	• Soutenir le MFFES et d'autres ministères, le cas échéant, pour aligner la législation nationale sur les normes mondiales et se préparer à succéder aux principaux instruments internationaux (à commencer par la Convention de Budapest). • Soutenir le MTC et l'ANCS à l'élaboration des textes juridiques et réglementaires de la stratégie nationale de cybersécurité en matière de prévention et de protection des enfants en ligne, • Avec les partenaires concernés (y compris le MFFES et la police), développer et mettre en œuvre une formation pour le secteur de la justice pénale en Tunisie sur la FPOC et les droits de l'enfant.
Police / Ministère de l'intérieur	• En collaboration avec le MFFES, développer et mettre en œuvre une formation pour les fonctionnaires de police sur la COP, y compris le traitement et les procédures des preuves CSAM, et assurer le respect des protocoles pertinents, et la mise en œuvre d'une prestation de services centrée sur l'enfant et axée sur les droits par les agents de première ligne.
Ministère de l'Éducation	• Avec l'appui du MFFES, développer et tester un programme d'éducation aux compétences de vie et à la citoyenneté intégrant des normes et des valeurs équitables entre les sexes, y compris en relation avec l'environnement numérique. • Développer et dispenser des formations pédagogiques (en cours d'emploi) en relation avec la COP et l'environnement numérique, en intégrant des exemples dans des sujets non liés à la technologie numérique. • Avec le MFFES, renforcer les services de sécurité et de conseil en milieu scolaire.
MESRS	• Développer, tester et mettre en œuvre une formation initiale et, avec le ministère de l'Éducation, une formation continue pour les enseignants. • Développer, avec le MFFES et le MoE et accréditer, une formation continue pour les enseignants sur tous les aspects de la sécurité en ligne, de l'éducation aux médias et de l'éducation numérique, pour les éducateurs. • Intégrer le sujet cybersécurité dans le programme académique de l'institut supérieur des cadres de l'enfance afin de former les diplômés dans ce domaine
Ministère de la Santé	• Veiller à ce que les professionnels de la santé de première ligne, y compris ceux des zones rurales, disposent de connaissances suffisantes pour identifier les patients où se produisent l'OCSEA et d'autres formes de violence en ligne, et pour orienter les patients vers les prestataires de services psychosociaux et, le cas échéant, vers d'autres responsables de signalement désignés.
ANCS	• Travailler avec et soutenir le MTCDT dans le développement et la formation sur les directives de l'industrie sur la COP et les rapports de transparence annuels ou semestriels sur les mesures prises pour prévenir et répondre au PCSEA et à d'autres formes de violence en ligne. • Travailler avec les ministères et les partenaires non gouvernementaux pour promouvoir l'éducation numérique, l'éducation aux médias et la sécurité en ligne. • Participer à l'élaboration des textes juridiques et réglementaires de la stratégie nationale de cybersécurité en matière de protection des enfants en ligne

CNIPE	• Travailler avec les ministères, l'ANCS et les OSC pour promouvoir et améliorer la littérale numérique, la littérale médiatique et la sécurité en ligne pour les parents, les soignants, les enfants et les autres, par le biais des centres et par la sensibilisation des écoles.
Organisations de la société civile	• Soutenir et s'associer au MFFES pour étendre les services psychosociaux et aux victimes aux enfants, en particulier dans les zones rurales. • Soutenir le MFFES et les autres ministères, comme indiqué ci-dessus, dans la sensibilisation, notamment en matière de recherche d'aide, et la promotion de l'éducation numérique et médiatique, et la formation à la sécurité en ligne. • Soutenir les partenaires dans la collecte de données et la génération de preuves.

Chapitre 7. Plan du Cadre d'action du MEL

PILIER	RÉSULTATS DÉTAILLÉS	INDICATEURS	SOURCE	CIBLE
Données, recherche et information	- Données de référence sur tous les aspects des expériences en ligne des enfants établies par la Tunisie, y compris des données sur les enfants handicapés, bénéficiant d'une protection de remplacement et les enfants qui s'identifient comme minorités. - Amélioration des systèmes de collecte de données au sein du gouvernement pour enregistrer et refléter des mesures fiables et bien définies sur différents aspects de la PEE (y compris les rapports faits par type de violence (y compris le MESE), les mesures prises, la résolution). - Connaissance approfondie des expériences en ligne, y compris les risques et les préjudices, des populations à haut risque, y compris les enfants handicapés et les enfants placés dans des institutions de protection et de protection de remplacement. - Politiques et interventions fondées sur des données probantes axées sur la prévention, la réponse et, le cas échéant, la poursuite de la violence en ligne subie par les enfants. - Des données probantes axées sur la Tunisie sur des mécanismes efficaces de prévention et de réponse pour assurer la sécurité des enfants et protéger les droits des enfants en ligne.	- Base de données récente représentative à l'échelle nationale reflétant les expériences en ligne des enfants. # de comités de consultation des enfants/comités de suivi de la PEE établis et fonctionnels. # de références aux résultats du processus de participation et de consultation des enfants (y compris par l'intermédiaire des comités de suivi de la Conférence des Parties pour les enfants) dans les politiques, les lois, les stratégies et les mises à jour des programmes. # de politiques, lois, stratégies et programmes liés à la PEE faisant référence aux preuves nationales issues de l'examen institutionnel et de l'étude DH à venir. - Publication de publications et de notes d'apprentissage reflétant les données et analyses tunisiennes.	- DH - Fiches de projet - Examen des lois et des politiques - Examen des lois et des politiques - Articles publiés	En cours du 2024-2028

• Création et capacité de l'organe de coordination/groupe de travail de la Conférence des Parties au sein du MFFES. • La Tunisie devient membre de l'Alliance mondiale WeProtect. • La Tunisie est partie à la Convention de Budapest. • La législation de tous les secteurs en Tunisie a été harmonisée pour refléter les orientations mondiales et les meilleures pratiques. • Intégration d'une terminologie commune sur le MESE dans la législation, les politiques, les procédures et les systèmes. • Des processus de MESE normalisés ont été établis et mis en œuvre dans les ministères concernés, les fournisseurs de services et l'industrie. • Les systèmes administratifs de PR et du SJP comprennent des champs de rapports pertinents et harmonisés permettant l'intégration entre les fonctions. • Les entreprises de technologie numérique sont réglementées de manière adéquate pour assurer le respect des politiques et des lois d'une manière qui protège simultanément les enfants contre les préjudices et assure la protection de leurs droits collectifs en ligne. • Les entreprises de technologie numérique sont conscientes de leurs devoirs et responsabilités et sont transparentes dans la réponse aux droits de l'enfant en ligne, y compris en ce qui concerne la sécurité des enfants.	• Groupe de Travail (GT) établi et se réunit régulièrement. • Des mécanismes opérationnels, y compris des budgets, sont en place. • La Tunisie reconnue comme membre de WeProtect Global Alliance • Ratification de la Convention de Budapest • Politiques et lois qui utilisent des définitions juridiques et politiques communes, en utilisant un langage aligné sur les normes mondiales. • Les indicateurs de PEE présents dans les politiques, les stratégies et les PPA des ministères clés. • L'industrie peut démontrer des politiques et des systèmes clairs pour traiter le MESE conformément aux lignes directrices du MRN et de l'UIT à l'industrie.	• Procès-verbaux des réunions • Procès-verbaux des réunions • Examen des documents • Examen juridique • Examen des lois et des politiques • APP et rapports annuels • Rapports de transparence	• T4 2024 en cours • T4 2024 en cours • 2025 • 2025 • 2024-2025 • 2024-2025 F.Y en cours • T2 2024 en cours
---	--	--	---

Système de justice pénale (SJP) réactif

- | | | | |
|---|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le secteur de la justice pénale, qu'il s'agisse de la police, des unités spécialisées, des procureurs et de la magistrature, est conscient de ses responsabilités en matière de protection en ligne des enfants et est équipé pour s'en acquitter. • Un système modèle intégré de justice adaptée aux enfants pour les victimes (et les délinquants juvéniles) de MESE est établi, fonctionnel et évalué, dans des sites sélectionnés. | <ul style="list-style-type: none"> • Manuels et rapports de formation disponibles pour les interventions de formation. • # de fonctionnaires du SJP formés aux différents aspects de la PEE, de la prévention aux enquêtes et aux poursuites, ventilés par : <ul style="list-style-type: none"> • Juges • Procureurs • Police • Unité de lutte contre la cybercriminalité • # de renvoi entrant et sortant de MESE vers et depuis une base de données d'images internationale • # de cas de rapports provenant de sites pilotes de centres à guichet unique ou renvoyés à ceux-ci respectent les normes en matière de poursuites. • # de cas signalés de contenu ou de comportement illicite poursuivis avec succès dans des centres à guichet unique. | <ul style="list-style-type: none"> • Manuels et matériel • Rapports de formation et d'atelier • Rapports de l'IWF et d'INTERPOL • Rapports sur les cas et les dossiers • Dossiers judiciaires | <ul style="list-style-type: none"> • T4 2024-2025 • 2024-2028 • T4 2024-2028 • T1 2025-2028 • T2 2025-2028 |
|---|--|--|---|

Soutien et autonomisation des victimes axés sur l'enfant et tenant compte des traumatismes

• L'ensemble du système de protection de l'enfance, y compris le système intégré de gestion des cas, les auxiliaires ou para professionnels, et le personnel des services psychosociaux gouvernementaux et non gouvernementaux sont habilités et équipés pour répondre aux besoins des victimes de toutes les formes de violence en ligne, ainsi que pour fournir des services de prévention lorsque cela est indiqué. • Les enfants de toutes les régions de Tunisie peuvent accéder à des services de soutien psychosocial de qualité quand et où ils en ont besoin. • La ligne d'assistance téléphonique 1809, ainsi que les BEC et les CEC et les systèmes alternatifs de signalement et de conseil sont en place et accessibles dans toute la Tunisie. • Partout en Tunisie, les enfants sont conscients des mécanismes de signalement et de soutien dont ils ont besoin et peuvent y accéder lorsqu'ils en ont besoin.	• Le système intégré de gestion des cas comprend des modalités explicites de référence, d'enregistrement et de renvoi pour la PEE. • Modèle de prestation de services au niveau communautaire élaboré pour prévenir la violence en ligne/Intégré au modèle de PE. • # de travailleurs de la protection de l'enfance (étatiques et non étatiques) et de travailleurs auxiliaires ou para-formés à la PEE. • Des systèmes de signalement (anonymes) de MESE et de toutes les formes de violence en ligne facilement disponibles dans les communautés, les écoles, les institutions religieuses ou les points d'accès communautaires, y compris les centres du CNIPE. • # d'enfants dans tout le pays déclarant savoir où signaler et/ou les coordonnées de la ligne d'assistance téléphonique pour enfants ou d'un autre système de signalement. • # de CEB et de CEC établis et fonctionnels.	• Structure du rapport d'admission • Rapport du projet • Formation/Rapport annuel du ministère • Rapports de projet, Audit de service • DH • Rapports ministériels/vérification des services	• T4 2024 • T2 2025 • T4 2025 – 2028 • T2 2025 • T4 2025w • T4 2025 - 2028
---	---	---	---

• Les enfants, les parents et les enseignants sont conscients des risques et des opportunités que présente l'environnement numérique. • Les parents et le personnel éducatif sont conscients de l'utilisation de la technologie numérique adaptée à l'âge des enfants et les soutiennent. • Les parents et les enseignants ont les compétences requises pour aider les enfants à rester en sécurité en ligne et à réaliser l'éventail des avantages et des opportunités que présente l'environnement numérique. • Les enfants sont dotés des compétences de vie, des compétences numériques, ainsi que de celles relatives à la vie privée et à la protection des données, nécessaires pour améliorer leurs expériences en ligne et réaliser l'éventail des opportunités et des avantages que présente l'environnement numérique, tout en restant en sécurité en ligne. • Les écoles sont dotées des connaissances, des compétences et des capacités nécessaires pour assurer la sécurité des enfants en ligne dans l'environnement scolaire, ainsi que des mécanismes en place pour répondre aux risques et aux préjudices potentiels auxquels les enfants sont confrontés. • Changement mesurable dans les attitudes et les connaissances concernant les normes sociales et de genre néfastes chez les enfants, les parents et les dirigeants communautaires. • Les centres communautaires et de district, tels que le CNIPE, sont équipés en tant que centres de ressources permettant aux enfants d'accéder à des messages et à des ressources adaptées aux enfants et fondés sur des données factuelles sur la sécurité en ligne et, le cas échéant, de fournir des références vers des systèmes de soutien adaptés aux enfants.	• # d'enfants, de parents et d'enseignants signalant une connaissance accrue des droits, des risques, des préjudices et des opportunités liés aux enfants en ligne. • # d'enfants, de parents et d'enseignants qui déclarent avoir des compétences fonctionnelles en littératie numérique, des compétences en matière de sécurité en ligne et des compétences en matière de protection de la vie privée en ligne. • # de parents et d'autres fournisseurs de soins déclarant avoir une connaissance et une utilisation significatives de techniques de protection parentales et techniques fondées sur des données probantes pour assurer la sécurité des enfants en ligne. • # d'écoles signalant une ressource de confiance par les pairs ou un adulte connu du corps scolaire, traitant des problèmes de PEE et de sécurité en ligne. • # d'apprenants qui déclarent savoir où aller pour obtenir de l'aide lorsqu'ils sont confrontés à des risques ou ont besoin de soutien en lien avec leurs expériences en ligne. • Mise en œuvre de programmes scolaires et communautaires de préparation à la vie active fondés sur des données factuelles qui comprennent des éléments équitables entre les sexes et des normes sociales néfastes.	• Etude sur la violence à l'école / DH • Etude sur la violence à l'école / DH • Etude sur la violence à l'école / DH • Audits scolaires, • Rapports du Ministère de l'éducation • Etude sur la violence à l'école / DH • Rapports de projet, rapports annuels des écoles	• 2024-2028 • 2025-2028 • 2025-2028 • T3 2025-2028 • T3 2025-2028 • T4 – 2025-2028
---	--	--	---

Secteur technologique proactif axé sur les droits de l'enfant

• Les entreprises de technologie numérique, y compris les fournisseurs de services Internet (FSI), les opérateurs mobiles, les créateurs de contenu, les développeurs de plateformes, les plateformes de médias sociaux et autres, sont conscientes de leurs obligations et responsabilités en matière de droits de l'enfant et adhèrent à un ensemble commun de normes et de lignes directrices. • Les entreprises de technologie numérique en Tunisie évaluent, développent, adhèrent et rendent compte des pratiques commerciales en matière de droits de l'enfant, y compris celles qui placent les droits des enfants à la protection et à la sécurité, à la vie privée et à l'expression au centre. • Transparence accrue au sein du secteur privé sur tous les aspects des rapports et des mesures prises pour traiter le MESE et des droits de l'enfant.	• # d'entreprises de technologie numérique opérant en Tunisie s'engageant publiquement à respecter des normes ou un manifeste normalisé de l'industrie de la PEE, alignés sur les Directives de la PEE de l'UIT. • # d'industries publiant les résultats des EIDI. • Élaboration et adoption de lignes directrices de l'industrie sur la PEE en Tunisie. • # de partenaires de l'industrie formés aux lignes directrices de la PEE. • Publication de rapports annuels de transparence comprenant au minimum : • Mise en place de systèmes internes et de rapports aux utilisateurs. • Nombre de rapports reçus. • Mesures prises et résolution. • Mesures prises pour protéger la vie privée des enfants.	• Manifeste signé / rapports annuels d'entreprise • Rapports de l'ARIC disponibles • Lignes directrices de l'industrie • Rapports de formation • Rapports de transparence accessibles au public auprès des entreprises de technologie numérique.	• T2 2025 • T3 2026 – 2028 • T4 2025 • T1 2026 – 2028 • 2026- 2028
--	---	--	--

Annexe. Glossaire des termes

Convention de Budapest	La Convention sur la cybercriminalité (2001), connue sous le nom de Convention de Budapest. En avril 2023, 68 États parties avaient ratifié la Convention, deux États ayant signé mais non ratifié.
Projet de surveillance des enfants	Une initiative formelle pour constituer un processus de consultation continue des enfants avec les mêmes groupes d'enfants (ou des groupes mixtes) pour plaider en faveur et promouvoir le changement relatif à leur sécurité numérique, et pour évaluer les points de vue des enfants sur les progrès (y compris la manière dont ils bénéficient de la mise en œuvre du PAN et autres activités) et l'évolution des expériences et des besoins liés à leur propre sécurité en ligne.
Matériel d'exploitation sexuelle d'enfants	Le matériel d'exploitation sexuelle d'enfants est couvert par l'article 2 du Protocole facultatif à la CDE concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants en tant que « pornographie mettant en scène des enfants », et est défini comme toute représentation, par quelque moyen que ce soit, d'un enfant engagé dans des activités réelles ou des activités sexuelles explicites simulées ou toute représentation des parties sexuelles d'un enfant à des fins principalement sexuelles (art. 2 c)). Le Comité des droits de l'enfant recommande aux États parties, conformément aux évolutions récentes, d'éviter autant que possible le terme « pornographie infantine » et d'utiliser d'autres termes tels que « l'utilisation d'enfants dans des spectacles et du matériel pornographiques », « matériel d'exploitation sexuelle d'enfants » et « matériel d'exploitation sexuelle d'enfants ».
Littératie numérique	La littératie numérique fait référence à la combinaison de compétences techniques et cognitives nécessaires pour vivre, apprendre et travailler efficacement et en toute sécurité dans une société où la communication et l'accès à l'information se font dans l'environnement numérique.
Disrupting Harms	Un projet de recherche dans 14 pays (et en expansion) mené par l'UNICEF, INTERPOL et ECPAT pour générer des données de haute qualité sur les abus sexuels et l'exploitation des enfants facilités par la technologie. La Tunisie rejoindra l'étude en 2023. https://www.unicef-irc.org/research/disrupting-harm/

Global Kids Online	Une initiative de recherche internationale dirigée par la London School of Economics (LSE) et l'UNICEF, pour soutenir la production de preuves sur les expériences des enfants en ligne au niveau national. GKO a été mené dans 17 pays et d'autres pays ont rejoint le projet. www.globalkidsonline.net
Évaluation de l'impact sur les droits de l'enfant	Une évaluation de l'impact sur les droits de l'enfant est un outil permettant aux États (ou aux entreprises ou organisations) d'évaluer l'impact de leurs politiques et programmes sur les droits de l'enfant. Ces outils utilisent la Convention relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles facultatifs comme cadre, en accordant une attention particulière aux principes généraux et à l'impact différencié des différentes mesures sur les enfants. Voir https://digitalfuturescommission.org.uk/wp-content/uploads/2021/03/Child-Rights-Impact-Assessment.pdf
Éducation aux médias	La capacité d'accéder, d'analyser, d'évaluer et de créer des communications sous la forme de son choix. Cela inclut la capacité d'évaluer le contenu de manière critique. Cela peut aussi être compris comme « tout ce que les enfants (nous) ont besoin de savoir pour participer en tant qu'agents et citoyens dans une société numérique. Cela souligne que l'éducation aux médias est une cible mouvante et qu'elle dépend de la nature de l'infrastructure numérique de la société, qui est de plus en plus mondiale, commerciale et militarisée. De plus, cela souligne l'importance du contexte : que différents groupes ont besoin de savoir différentes choses en fonction des spécificités de leur vie, de sorte que l'éducation aux médias peut également signifier différentes choses » (Livingstone, 2022). Voir https://blogs.lse.ac.uk/medialse/2022/07/19/the-vital-role-of-measuring-impact-in-media-literacy-initiatives/
Avis et ordonnances de retrait	Les processus de l'entreprise et de l'institution pour enquêter et prendre les mesures appropriées contre le matériel d'exploitation sexuelle d'enfants; mettre en place des politiques et des procédures opérationnelles pour donner suite aux avis (généralement émis par des organismes internationaux ou nationaux chargés de l'application des lois) afin de supprimer le matériel d'exploitation sexuelle d'enfants après qu'il a été signalé et fait l'objet d'une enquête, y compris le retrait de l'accès et de la circulation. Voir https://www.gsma.com/publicpolicy/wp-content/uploads/2016/05/UNICEF_GSMA2016_Guidelines_NoticeAndTakeDown_PoliciesAndPracticesToRemoveOnlineChildSexualAbuseMaterial.pdf

